

Projet de résolution

R 7

Demandant le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Electrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydroélectriques sur la Versoix

Le Conseil municipal

vu l'article 30 de son règlement ;

considérant :

- que depuis le 13 février 1945, l'usine hydro-électrique Estier SA produit de l'électricité renouvelable injectée dans le réseau SIG et est au bénéfice d'une concession accordée par le Conseil d'Etat ;
- que depuis 1932, le domaine de la Vieille-Bâtie, actuellement propriété de M. Nicolas Baumgartner, exploite une centrale hydroélectrique sur la Versoix, injecte de l'électricité dans le réseau SIG et est au bénéfice d'une concession accordée par le Conseil d'Etat ;
- que le Conseil d'Etat a refusé par voie d'arrêté, le 4 mai 2022, le renouvellement de ces concessions et exigé le démantèlement des installations, privilégiant ainsi la biodiversité de la Versoix ;
- que le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique et soutient le développement des énergies renouvelables à hauteur de 80% dans les réseaux thermiques pour 2030 et une neutralité carbone en 2050 ;
- que le Conseil d'Etat a présenté et adopté son Plan climat cantonal 2030 de 2^e génération ;
- qu'il faut laisser un temps réaliste pour doter Genève d'une capacité de production supplémentaire d'énergie renouvelable ;
- que des pénuries d'électricité à l'avenir ne peuvent être exclues ;
- que les deux usines hydro-électriques présentent une technologie mature et fiable depuis leur installation sur la Versoix ;
- que la production hydro-électrique vient compléter celle d'autres énergies renouvelables ;
- que la production hydro-électrique locale répond aux enjeux écologiques et nationaux du mix énergétique d'autonomie énergétique ;
- que la pétition 2160 est actuellement traitée devant la commission des pétitions du Grand Conseil ;
- que la motion 2903 est actuellement traitée devant la commission de l'énergie du Grand Conseil,

déclare

inviter le Conseil administratif à contacter le Conseil d'Etat dans le but de soutenir le renouvellement des concessions accordées à l'Usine Electrique Jean Estier SA et à M. Nicolas Baumgartner pour l'exploitation de deux centrales hydro-électriques sur la Versoix, en y incluant les mesures d'accompagnement pour la biodiversité et les importants investissements proposés et financés par les deux concessionnaires.